

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
9 février 2024

Étaient présents :

M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
20 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 16
Votants 23

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à M. Dominique GALLIER, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Excusés :

Mme Hélène AUBRY, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-001	Cession/don de matériel informatique et électronique Convention avec l'association CLIPS Ressourcerie
------------	--

La commune de Rives-en-Seine réforme du matériel tous les ans dans le cadre du renouvellement de son parc informatique et électronique.

Ces équipements n'étant plus nécessaires à l'exercice des compétences de la commune, il apparaît vertueux de valoriser ce matériel soit dans le cadre d'une seconde vie ou en recyclant ses composants.

Pour que cette action soit également au profit du territoire et de ses habitants les plus modestes il est proposé de faire bénéficier, prioritairement, les structures locales de l'économie solidaire de ce matériel, par le biais du CLIPS RESSOURCERIE.

Cette structure a la particularité de pouvoir travailler sur trois axes de valorisation du matériel :

- Reconditionnement d'équipement informatique et électronique dans le cadre de chantier d'insertion
- Proposer aux personnes modestes de s'équiper de matériel informatique à moindre coût
- Traitement des déchets électroniques et valorisation des matières

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention ayant pour objet de régler les effets d'une cession de matériel informatique et électronique appartenant à la commune au profit de l'association CLIPS Ressourcerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- De l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

Didier Boquet